

P. 35(a)

Pseudonym:

CDRZZZZ-1

Witness Code: CDRZZZZ

ICTR-98-41-T

Exh. P. 35(a)

Tendered on 17-09-2002

CKB

CDR

Communique de presse du partie CDR

DOCUMENT INFORMATION			
Doc Type:	Communique	For Witness Statement:	
Doc Sources:	ICTR	SignatureDate:	
Doc Location:	ICTR	Interviewer 1:	
Doc Original No:		Interviewer 2:	
Doc Date:	25-Feb-93	DOCUMENT CODING:	
Format:		Document code:	CDRZZZZ-1
Original language:		ICTR Number:	
Translation:		ERN Number:	K101-9818-K101-9819
ERN Translation:		Disclosure Code:	CDRZZZZ-1
		Disclosable:	-1
Past Disclosure---Past Disclosure---Past Disclosure---Past Disclosure			
IN	Code Used	Date	Support
Bagosora	CRDZZZZ	09-May-02	No
Kabiligi	CRDZZZZ	09-May-02	No
Nsengiyumva	CRDZZZZ	09-May-02	No
Ntabakuze	CRDZZZZ	09-May-02	No

02/10/1997 08:46

17168812758

ALD

3-3-93 10:16PM

CCITT G3- KINKOS OF BUFFALO: 1

Date le ... 13/02/93
 N° indic. ... 1340
 A traiter par ...
 Clavier ...

COMMUNIQUE DE PRESSE DU PARTI CDR

Le Comité Exécutif du Parti CDR s'est réuni le 23 février 1993 et a examiné la situation dans le pays depuis la nouvelle agression perpétrée contre le Rwanda le 08 février 1993 par l'UCANDA en collaboration avec les Inyenzi-Inkotanyi.

Le Comité Exécutif du Parti CDR estime nécessaire d'informer le public rwandais et international de ce qui suit:

1° Le Rwanda est victime que depuis le 01 octobre 1993, le RWANDA fait l'objet d'agression par l'UCANDA en collaboration avec les Inyenzi-Inkotanyi issus des rangs des réfugiés TUTSI qui ont fui la Démocratie et la République instaurées par la Révolution sociale de 1992.

L'agression de MUSYENZI vise à réinstaurer par la force le pouvoir dictatorial basé sur le régime féodal de la minorité TUTSI.

En réalité, MUSYENZI a pour objectif de conquérir la région des Grands-Lacs en vue d'y établir l'Empire NYA-TUTSI. Ceci a été confirmé par les services de renseignements étrangers qui ont découvert depuis 1987 les visites du Président MUSYENZI.

Ces services ont par ailleurs révélé que, au cours de l'offensive du 08 février 1993, les agresseurs étaient plus de 10.000 alors que l'on sait que les combattants restants des Inyenzi-Inkotanyi ne dépassent pas 3.000.

2° Les assassinats commis par les soldats de MUSYENZI et les Inyenzi-Inkotanyi ont pour finalité d'exterminer la majorité populaire en représailles contre ceux qui ont fait la Révolution sociale de 1992. Les massacres aveugles de paysans HUTU dans les Préfectures de RUKENGERI et BYUNSA sont une preuve irréfutable de ces visées diaboliques.

Les Inyenzi-Inkotanyi ont ainsi démontré que leur objectif n'est pas de ramener l'unité des Rwandais puisqu'ils ne font que nourrir la haine et la violence au sein des Rwandais qui détestent la population Inyenzimême. Le Rwanda rappelle à tous les HUTU de quelques régions qu'ils soient que ce génocide ne vise pas une seule région mais s'étend sur tout le pays. Tous les RWANDU devraient être lors de ces attaques et unir leur force contre l'ennemi qui cherche à les exterminer.

3° Les crimes abominables commis par les Inyenzi-Inkotanyi et leurs complices que l'on trouve dans les partis politiques à savoir le RDR, le PL et le PSD, se concrétisent notamment par des actions terroristes de pose de mines et d'assassinats à la grenade signalés dans tout le pays. C'est dans ce contexte que le siège du Parti CDR dans la Préfecture de GISENYI a été terriblement endommagé le 22 février 1993 par une mine qui devait exterminer tous les membres du Comité Régional du Parti CDR réunis dans cette maison.

Une autre mine a, dans la nuit du 24 au 25 février 1993, détruit la maison où logeait Or NIGIRO Celestin, membre du Comité Exécutif du Parti CDR au niveau national et directeur de l'Hôpital de NYABIRINDU.

Par ailleurs, beaucoup de personnes ont péri ces derniers temps dans la ville de Kigali, victimes d'explosions de mines et de grenades utilisées par les ennemis de la majorité populaire pour commettre leurs crimes.

Ces assassinats s'ajoutent au génocide en cours dans les Préfectures de RUKENGERI et BYUNSA où les Inyenzi-Inkotanyi tuent systématiquement tout Rwandais appartenant à l'ethnie HUTU.

2
au
rue
de
qu

1° Les paysans qui ont été déplacés suite aux exactions des soldats ougandais et des Inyensi-Inkotanyi dépassent maintenant un million de personnes.

Il est regrettable que le Gouvernement NSENZIYAREMYE n'ait pas pu garantir leur sécurité en leur permettant d'assurer eux-mêmes leur autodéfense.

Il convient de regretter par ailleurs et même de s'indigner du fait que le Gouvernement n'a pas été prompt à secourir ces déplacés pendant que certains responsables semblaient se déintéresser de leur misère. Même le Croix Rouge Internationale semblait absente.

2° Le Parti CDR vient d'être informé que MUSEVENI, en collaboration avec les Inyensi-Inkotanyi, prépare l'offensive finale, ce qui montre que ces deux complices restent déterminés à conquérir le RWANDA par la force. Les négociations ne constituent pour eux qu'une couverture pour cacher les vrais desseins.

Compte tenu de tout ce qui précède,

1° Le Parti CDR estime que le RWANDA doit sans plus tarder porter plainte contre MUSEVENI et son Gouvernement devant l'Organisation des Nations Unies.

La Communauté Internationale doit immédiatement porter secours au RWANDA comme cela a été fait dans le cas du KOUVIT et de la SOMALIE.

2° Le Parti CDR est d'avis que les organismes de défense des droits de l'homme doivent mettre en place une commission d'enquête internationale pour mettre à jour les exactions commises par les soldats de MUSEVENI et les Inyensi-Inkotanyi.

3° Le Parti CDR trouve que l'Organisation des Nations Unies devrait mettre en place, tout comme dans l'ex-YUGOSLAVIE, un tribunal international, chargé de juger tous les criminels de guerre identifiés.

4° Le Parti CDR met de nouveau en garde les Inyensi-Inkotanyi que les crimes de sang qu'ils continuent de commettre ne resteront pas impunis.

5° Le Parti CDR demande encore une fois au Gouvernement Rwandais de donner à la population les moyens d'assurer son auto-défense et de subvenir adéquatement aux besoins élémentaires des déplacés.

6° Le Parti CDR réitère ses sincères félicitations et sa fierté à l'endroit des Forces Armées Rwandaises qui ont fait montre d'un courage et d'une combativité exceptionnelle face aux attaques barbares des soldats de MUSEVENI et des Inyensi-Inkotanyi.

Le Parti CDR invite toute la population à continuer à soutenir les Forces Armées Rwandaises pour qu'elles continuent à repousser les soldats de MUSEVENI afin que les déplacés retrouvent leurs biens et leurs terres.

7° Le Parti CDR réitère sa conviction que seules les négociations sincères et honnêtes peuvent ramener la paix et une véritable réconciliation nationale.

Ces négociations ne doivent pas par ailleurs être l'apanage de certains partis politiques comme ce fut le cas à BRUXELLES (BELGIQUE), à ARUSHA (TANZANIE) et même présentement à BUJUMBURA (BURUNDI).

Fait à Kigali, le 25 février 1993

